

sur l'ensemble du territoire. Est-ce que la qualité des soins est garantie dans ces maisons? Comment sont-elles équipées pour soigner les malades dont la maladie peut être traitée? Est-ce qu'elles sont munies de bouteilles d'oxygène et d'autre matériel médical pour des cas de nécessité? Bref, est-ce que la qualité des soins promise par le gouvernement fédéral, lorsqu'il a lancé ce régime, est respectée partout au Canada?

Je passe maintenant aux établissements de charité qui ont maintenant beaucoup de mal à joindre les deux bouts. Je pense aux institutions catholiques, et aussi aux institutions protestantes. Leurs recettes baissent énormément et chaque malade qu'elles reçoivent leur impose un déficit. Si rien n'est fait, elles devront fermer leurs portes.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire nous dise combien de fois les fonctionnaires de son ministère parlent de l'avenir de ce régime, s'ils se demandent où nous allons dans le domaine des soins médicaux. Pouvons-nous continuer de donner aux intéressés l'assurance que la qualité des soins va être maintenue dans l'ensemble du pays? Ce que je demande ce soir, c'est que le ministre instaure des consultations plus fréquentes entre ses services et ceux des provinces au sujet des besoins futurs, pour que cesse la pagaille qui règne actuellement dans le domaine des soins de santé.

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): D'abord, monsieur l'Orateur, je dois féliciter le député qui nous a exposé d'une façon si claire, comme d'habitude, ses préoccupations qui sont partagées par le ministre. Je puis lui donner l'assurance que l'intention n'est absolument pas d'abaisser la qualité des soins médicaux qui existe au Canada depuis si longtemps.

● (2217)

Comme le député ne l'ignore pas, la prestation des services sociaux et de santé est une responsabilité provinciale, et le gouvernement fédéral les aide à assumer cette responsabilité en leur fournissant une aide financière, en collaborant à l'élaboration de normes, en entreprenant des études dans des domaines importants et par d'autres moyens. A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral fournit une contribution en espèces de 2.2 milliards de dollars pour l'année en cours afin d'aider à financer les services hospitaliers et les soins médicaux. En outre, pour l'année 1977-1978, une somme de quelque 464 millions est versée aux provinces pour les aider à fournir des soins prolongés, ce qui englobe les maisons de repos, les soins donnés dans les institutions et à domicile, soit exactement ce que le député a mentionné. Cette somme est de beaucoup supérieure à la contribution que les provinces auraient reçue en vertu du Régime d'assistance publique du Canada pour les mêmes services. Par conséquent, le gouvernement du Canada partage de façon très tangible, avec les provinces les coûts des services de santé dispensés à domicile et dans les institutions.

De surcroît, le gouvernement du Canada a récemment proposé aux provinces de leur transférer 575 millions en 1978-1979, par le biais d'une formule de financement globale, afin de les aider à fournir un éventail complet de services sociaux, ce qui comprend les services ménagers à domicile dans le cadre d'un programme de soins à domicile. Bien qu'une entente

Ajournement

finale ne soit pas encore intervenue, on espère que ce nouvel arrangement financier entrera en vigueur le 1^{er} avril 1978. Dans l'intervalle, grâce au Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement partage avec les provinces les coûts des services ménagers à domicile dispensés aux personnes dans le besoin qui demeurent dans leur foyer, et il contribue également au revenu de base des adultes qui vivent dans des institutions. Les provinces ont été avisées qu'advenant l'introduction de la formule de financement globale pour les services sociaux, le gouvernement continuera quand même à contribuer au revenu de base des personnes âgées, par le biais du Régime d'assistance publique du Canada, qu'elles vivent chez elles ou dans des institutions.

En terminant, puis-je dire que le ministère se propose de continuer à fournir la même qualité de soins médicaux que par le passé. Une fois encore, je remercie le député d'avoir attiré l'attention du ministre et du ministère concernés sur cette question.

QUESTIONS OUVRIÈRES—LES MISES À PIED PRÉVUES DE CERTAINS MINEURS—LES CONTRE-MESURES ENVISAGÉES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, le 24 janvier dernier, j'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) quelles mesures précises il avait envisagées avec les ministres provinciaux de qui relève l'exploitation minière pour éviter le licenciement prochain de 4,000 travailleurs de l'industrie du nickel dans le bassin de Sudbury, à Port Colborne et à Thompson, au Manitoba. Dans sa réponse, il ne m'a pas indiqué une seule proposition précise. Il a parlé de perspectives à moyen terme et de la possibilité de restaurer la confiance dans l'industrie minière. Il a également parlé de domaines de compétence séparés mais il n'a pas mentionné une seule mesure précise qu'il envisageait d'adopter pour sauver les emplois de 4,000 mineurs canadiens.

La raison pour laquelle le ministre n'a pas pu parler de telles mesures est due au fait qu'il n'en prévoit aucune. Il a totalement abdiqué sa responsabilité tant à l'égard des mineurs canadiens que des localités de Port Colborne, Thompson et du bassin de Sudbury. Son gouvernement est prêt à injecter des millions de dollars dans le secteur des mines, mais se refuse à essayer même de veiller à ce que cet argent soit bien utilisé.

Le gouvernement a accordé 318 millions de dollars en impôts différés à l'International Nickel, mais se refuse à exiger d'elle en retour qu'elle crée des emplois. En fait, au moment où la compagnie a annoncé ces mises à pied, le gouvernement était en voie de faire adopter une mesure législative qui aurait accordé 10 millions à l'INCO, soit l'équivalent d'une subvention de \$3,333 pour chacun des mineurs qu'elle se propose de licencier.

Or, le gouvernement ne songerait même pas à proposer un stockage temporaire du nickel pour conserver leur emploi à ces travailleurs. Il préférerait plutôt accorder davantage d'allègements fiscaux à la compagnie et verser ensuite des prestations d'assurance-chômage aux mineurs licenciés. Mais ces derniers n'en veulent pas de l'assurance-chômage; ils veulent du travail, ils veulent être productifs, et le gouvernement leur a refusé le droit de travailler et d'être productifs.